

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3602

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Remplacer "assistance médicalisée active à mourir" par "euthanasie".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mots ont un sens. Il ne s'agit pas seulement d'une assistance à mourir mais de la mise en place d'une euthanasie. L'assistance des personnes en fin de vie existe déjà, ce sont les soins palliatifs.